

Modèle de Cahier des charges – Rucher pilote « Arista France »

Document prospectif – Février 2026 – Mouchamiel

Ce modèle de cahier des charges propose un cadre indicatif pour la mise en place future d'un réseau de ruchers pilotes dédiés à la sélection apicole et à la recherche sur la résistance des abeilles au varroa. Il s'inspire du modèle Arista Bee Research, sans valeur réglementaire, et vise à offrir une base de travail pour un éventuel réseau collaboratif « Arista France ».

1. Contexte et finalité

- Illustrer les exigences techniques et éthiques minimales pour un futur réseau national de sélection apicole.
- Favoriser la coordination entre apiculteurs, structures techniques et institutions scientifiques (ITSAP, ANERCEA, INRAE).
- Mettre en avant la transparence et la mutualisation des données apicoles.

2. Objectifs du rucher pilote

- Tester les colonies sur les caractères de résistance naturelle (VSH, SMR, hygiène, longévité).
- Collecter des données standardisées dans un format compatible avec une base nationale.
- Former les apiculteurs à la sélection raisonnée et à l'observation rigoureuse.

3. Conditions d'éligibilité

- Inscription au registre apicole (numéro NAPI).
- Adhésion à un GDSA ou organisme sanitaire reconnu.
- Gestion d'un cheptel d'au moins 10 colonies homogènes et observables.
- Engagement à partager les résultats et à appliquer les protocoles communs.

4. Exigences techniques

- Site fixe isolé, à distance d'autres ruchers de production (2 km idéalement).
- Ruches standardisées (Dadant ou Langstroth) numérotées et suivies.

- Registre de rucher complet avec historique sanitaire et génétique.
- Matériel minimal : peson, plateau grillagé, loupe, balance connectée, hygromètre.

5. Protocoles expérimentaux recommandés

- Suivi varroa avant et après traitement (méthode sucre glace ou CO $\blacksquare$).
- Tests de comportement hygiénique (VSH, pin-test).
- Suivi sanitaire (loques, virus, nosémose).
- Mesure de la production, de la vitalité et des performances des reines.

6. Engagements sanitaires

- Utilisation de cires propres et cadres récents.
- Désinfection du matériel entre lots.
- Déclaration rapide de toute suspicion de maladie réglementée.
- Quarantaine de 30 jours pour tout essaim introduit.

7. Organisation et gouvernance envisagée

Niveau	Structure pressentie	Rôle futur
National	ITSAP, ANERCEA, INRAE	Coordination scientifique et harmonisation des protocoles
Régional	GDSA, CIVAM, écoles d'apiculture	Suivi technique et collecte de données
Local	Rucher pilote volontaire	Application des protocoles et transmission des observations

8. Statut du document

Ce cahier des charges est une proposition à visée exploratoire. Il n'engage aucune structure existante et ne remplace pas les textes officiels. Il peut être adapté, enrichi et adopté ultérieurement par les organismes souhaitant contribuer à la création d'un réseau Arista France.

■ contact@mouchamiel.fr — © Mouchamiel 2026 — Document de référence prospectif à diffusion libre pour usage apicole.